

N° 99

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

15 avril 2021

RÉSOLUTION

invitant le Gouvernement à envisager la poursuite de la procédure de ratification du CETA

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir le numéro :

Sénat : 249 rect. (2020-2021).

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Considérant que l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne affecte de manière notable la politique économique, environnementale, agricole ou encore sociale de notre pays, altérant ainsi durablement le périmètre de la souveraineté nationale garantie à l'article 3 de la Constitution ;

Invite le Gouvernement à envisager la poursuite de la procédure de ratification du projet de loi n° 694 (2018-2019) autorisant la ratification de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, et de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, transmis au Sénat le 23 juillet 2019.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 avril 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER